



**VILLE D'AVRANCHES**  
**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU LUNDI 27 JUILLET 2009**

Le conseil municipal s'est réuni le lundi 27 juillet 2009 sous la présidence de Monsieur Guénaël HUET, Député - Maire.

**Etaient présents** : M. HUET, Député - Maire

M. Bazin, Mme Hayere, M. Delaunay, Mme Jonchere, M. Dauvin, Mme Doublet, M. Bordin, Mme Gilbert, adjoints,

M. Lebrun, Le Roux, Mmes Leroy, Prévosto, Lepeltier, M. Lecardonnel, Mmes Authier, Duteil, M. Dorriere, Morazin, Piquet, Mmes Matz, Restoux, M. Gouedard, Mme Lavieille, M. Tache conseillers municipaux,

**Pouvoirs** :

Monsieur M. Siri a donné pouvoir à Monsieur E. Dorriere

Madame S. Juban a donné pouvoir à Monsieur A. Piquet

Madame M.P. Beaufils a donné pouvoir à Madame C. Lavieille

Monsieur P. Droullours a donné pouvoir à Monsieur J.P. Gouedard

**Secrétaire de séance** : Madame Marie-Pierre DUTEIL est désignée comme secrétaire de séance.



**1. ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 30 MARS 2009**

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé, sans observation, le compte-rendu de la réunion de conseil en date du 30 mars 2009.

**2. MISES AUX NORMES DES VESTIAIRES DU STADE FENOUILLERE**

Les vestiaires actuels situés sous les tribunes du stade René Fenouillère ne répondant plus aux nouvelles normes sportives de la Fédération Française de Football ainsi qu'aux normes de sécurité et d'accessibilité, la Ville envisage de réaliser des travaux de restructuration en gardant la structure existante avec une extension et profiterait de cette opération pour créer des locaux administratifs et de rangements réservés aux associations sportives.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé :**

**1° d'approuver le programme de ces travaux et de lancer les études correspondantes,**

2°- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer un appel à candidature pour la maîtrise d'œuvre et à signer toutes les pièces relatives à ce marché.

**3. ATTRIBUTION D'UN NOM A UNE VOIE NOUVELLE (IMPASSE ACCESSIBLE DEPUIS LA RUE DOCTEUR BECHET)**

A l'unanimité, le conseil municipal a décidé de donner la dénomination de rue « Geneviève DE GAULLE-ANTHONIOZ » à la nouvelle voie de desserte qui permettra d'accéder à la résidence « Les Balcons Saint Michel » depuis la rue Docteur Bechet.

**4. GROUPEMENT DE COMMANDE TRAVAUX DE LA PLACE PATTON – ATTRIBUTION DES MARCHES**

La ville d'Avranches a décidé de réaménager la place Patton ainsi que ses abords. Cette opération s'effectue conjointement avec le Département.

Un groupement de commandes a été mis en place avec pour objet la réalisation de travaux d'aménagement du carrefour, des routes départementales n°s 7, 47 et 78, ainsi que la voie communale formant la place Patton.

**Le conseil municipal, suite à la procédure d'appel d'offre, a décidé, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché relatif à la voirie communale avec l'entreprise la mieux disante.**

**5. SCRIPTORIAL : CONVENTION DE PARTENARIAT "CARTE LOISIRS" AVEC L'ASSOCIATION NORMANDE DU TOURISME SOCIAL**

L'association normande du Tourisme social VIVATS propose à tous les salariés d'adhérer à son réseau « la Carte Loisirs » et de leur faire bénéficier d'un réseau d'activités de loisirs culturelles et sportives en Normandie avec des réductions de tarifs sur la base de partenariats conclus avec des professionnels.

**Dans le cadre de la promotion du Scriptorial, le conseil municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat correspondante avec l'association VIVATS, LE HAVRE (76).**

**6. SCRIPTORIAL : CONVENTION TARIFAIRE AVEC LA REGION DANS LE CADRE DE LIGNE BAIE**

Face au constat de la concentration des touristes au Mont Saint Michel, les Régions Basse-Normandie et Bretagne ont souhaité développer une offre de transport public afin de desservir et faire découvrir la Baie du Mont Saint Michel.

Aussi, du 05 juillet au 30 août 2009, elles proposent une offre de transport complète (train, car et vélo) de Granville à Saint Malo, en passant par Avranches, intitulée Ligne Baie.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de conclure à cet effet une convention de partenariat entre la ville d'Avranches et la Région Basse-Normandie pour l'année 2009.**

## **7. SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES :**

### **A) UNION SPORTIVE D'AVRANCHES**

A la saison prochaine, l'équipe 1<sup>ère</sup> de l'USA accède en CFA tandis que l'équipe des moins de 18 ans accède en National.

Compte tenu des résultats de la dernière saison sportive et du niveau de performances atteint, de l'intérêt local et éducatif du club contribuant en outre à la promotion de la ville d'Avranches, **le conseil municipal à la majorité (21 votes « pour », 3 votes « contre », 4 abstentions), a décidé d'allouer à l'USA une subvention exceptionnelle de 40 000 € liée au niveau de participation au championnat de CFA. (M. TACHE ne participe pas au vote).**

### **B) ASSOCIATION DES AMIS DU MONT SAINT MICHEL**

Les 2 et 9 mai 2009, l'association « Les Amis du Mont-Saint-Michel », a organisé deux concerts, à la basilique Saint Gervais et au Mont-Saint-Michel, dans le cadre du treizième centenaire du Mont-Saint-Michel.

Le bilan financier produit par l'association faisant apparaître un déficit, la ville d'Avranches est sollicitée pour un montant de 5 000 €.

**Considérant l'intérêt local de cette manifestation à caractère culturel, le conseil municipal, à la majorité (27 votes « pour », 1 abstention) a décidé d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 Euros à l'association « Les Amis du Mont-Saint-Michel ». (Mme JUBAN ne participe pas au vote).**

### **C) ASSOCIATION LE LABOMYLETTE**

L'association le LaboMylette a été créée en 2005 par un ancien professeur de sciences naturelles, passionné de photographie.

Son objectif est de valoriser le travail local et de créer du lien social par des expositions photographiques itinérantes sur la vie quotidienne dans les quartiers, les entreprises, les commerces ou les associations.

Avranches a accueilli une telle exposition en 2008, avec une centaine de clichés affichés tout l'été en différents points de la ville.

Cette opération va être renouvelée en 2009. Le budget prévisionnel se chiffre à 10 200 €. Son financement serait assuré par des subventions et du sponsoring.

**Compte tenu de l'intérêt local et culturel de cette opération, valorisant le savoir-faire des Avranchinains, le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé d'accorder à l'association le LaboMylette une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 2 000 €.**

## **8. CESSION D'IMMEUBLE RUE DU MOTTE**

La société EURALIS, locataire d'un bâtiment industriel ZA du Motté ayant fait connaître son souhait de résilier par anticipation le crédit bail correspondant, le Conseil municipal à la majorité (23 votes « pour », 6 abstentions) a décidé, après consultation du service des domaines, de céder l'ensemble immobilier cadastré section AH n°361 à la société EURAL moyennant la somme de 440 000 euros.

## **9. DECISION MODIFICATIVE N°2**

le conseil municipal, à la majorité (25 votes « pour », 3 abstentions), a décidé d'adopter le projet de décision modificative n°2 au budget primitif de la ville d'Avranches (budget principal) de l'exercice 2009 (M. TACHE ne participe pas au vote)

### **Section de fonctionnement**

#### **Dépenses**

**Chapitre 022** – Dépenses imprévues + 5 620 €  
Sous-fonction 0100

**Chapitre 023** – Virement à la section d'investissement - 48 620 €  
Sous-fonction 0100

---

### **Compte 6574 – Subventions de fonctionnement**

Sous-fonction 300 Association le LaboMyllette 2 000 €

Sous-fonction 300 Association Les Amis du Mont-Saint-Michel 1 000 €

Sous-fonction 400 Association Union Sportive d'Avranches Mont-Saint-Michel (USASM) 40 000 €

---

**Total compte 6574** **+ 43 000 €**

## **Section d'investissement**

### **Recettes**

**Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement** - 48 620 €  
*Sous-fonction 0100*

**Chapitre 024 – Produit des cessions d'immobilisations** + 48 620 €  
*Sous-fonction 0100*

## **10. RENOUELEMENT DE LA LIGNE DE CREDIT DE TRESORERIE**

Pour optimiser la gestion de la trésorerie dont l'objectif consiste à obtenir un niveau d'encaisse quotidienne proche de zéro, le recours à une ligne de crédit de trésorerie peut s'avérer ponctuellement nécessaire.

La convention actuelle arrivant à expiration le 31 août 2009, il paraît opportun de souscrire une nouvelle ligne de crédit de trésorerie avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2009.

**Après examen des offres de différents établissements bancaires, le conseil municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à conclure, auprès de la Caisse fédérale de Crédit Mutuel de Maine-Anjou, Basse-Normandie, un contrat de ligne de crédit de trésorerie d'un montant de 500 000 €, pour une durée d'un an, selon les conditions suivantes :**

- **taux de référence : moyenne mensuelle de l'EURIBOR 3 mois, sur un mois civil, calculée avec le nombre de jours calendaires du mois précédant le tirage,**
- **taux d'intérêt applicable : taux de référence majoré d'une marge de 0,45 %,**
- **frais de dossier : 75 €,**
- **périodicité trimestrielle de paiement des intérêts, avec une année bancaire de 360 jours,**
- **dates de valeur à J (date de mise à disposition des fonds, date d'encaissement des fonds par le prêteur pour les remboursements) pour le calcul des intérêts,**
- **possibilité de tirage à J (jour de la demande).**

## **11. RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DU SERVICE D'EAU POTABLE – ANNEE 2008**

Conformément à la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, un rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement a été présenté au conseil municipal et sera tenu à disposition du public. Le Conseil municipal a donné acte à M. le Maire de cette communication.

**Guénhaël HUET**